

MARIAN MAŁECKI  
(Jagiellonian University in Kraków)

## *Règles du droit pénal polonais dans la période de l'entre-deux-guerres*

### Abstract

#### Polish Penal Law in the Interwar Period

After the rebirth of the Polish state in 1918 there were several post-partition criminal acts in force. Established in 1919, the Codification Commission was to develop a uniform civil and criminal law. One of the tasks accomplished by the Commission was the substantive criminal law. The modern Code of 1932, developed among others by Julian Makarewicz, was one of the outstanding projects prepared by leading criminal law scholars of the interwar period. It comprehensively introduced the principle of *nullum crimen sine lege*. It included innovative solutions, including elements of the sociological school of criminal law, as well as a concisely regulated individual responsibility of the instigator and accomplice.

**Key words:** penal law, penal code, history of penal law, Julian Makarewicz, capital punishment, codification of law

**Mots clés:** droit pénal, le code pénal, l'histoire du droit pénal, Julian Makarewicz, la peine capitale, la codification du droit

**Słowa kluczowe:** prawo karne, kodeks karny, historia prawa karnego, Julian Makarewicz, kara śmierci, kodyfikacja prawa

Durant la période de l'entre-deux-guerres, après la renaissance de la Pologne qui suivit la Première Guerre mondiale différents centres scientifiques (universitaires) traitant le problème du droit pénal ont été créés. Il s'agit des centres académiques de Cracovie, de Lvov, de Vilnius, de Varsovie et de Poznan.<sup>1</sup>

Le centre académique de Lvov a particulièrement contribué au développement du droit pénal.

L'école classique du droit pénal était représentée à Cracovie par M. le professeur Edmund Krzymuski (1851–1928), référendaire du projet du code de procédure

---

<sup>1</sup> W. Wolter, *Nauka filozofii prawa i prawa karnego w Polsce*, Kraków 1948; K. Pol, *Poczet prawników polskich*, Warszawa 2000.

pénale. Parmi les importants représentants de l'école cracovienne il y avait également : M. le professeur Władysław Wolter, partisan de la méthode formelle et dogmatique, connu grâce à ses nombreuses polémiques engagées avec la Commission de la Codification du Droit Pénal, l'avocat Zygmunt Marek (1872–1931), député et membre de la Faculté Pénale de la Commission de la Codification et Józef Reinhold (1884–1928), juge cracovien, connaisseur de la problématique de la délinquance juvénile. A Lvov, le représentant le plus éminent du droit pénal était M. le professeur Juliusz Makarewicz (1872–1955), vice-président de la Faculté Pénale de la Commission de la Codification, le représentant le plus célèbre de l'école sociologique du droit pénal en Pologne, également sénateur.<sup>2</sup> Parmi les autres représentants importants de la juridiction pénale Lvoviens il faut évoquer également : M. Juliusz Nowrotny (1876–1937)<sup>3</sup> avocat et professeur traitant également la loi sur le régime de la juridiction de droit commun et M. Adolf Czerwiński (1852–1937), Président de la Cour d'appel, membre de la Section du Droit Pénal du CP.

A Varsovie, le droit pénal était représenté par celui qui deviendra plus tard Ministre de la Justice – M. le professeur Waclaw Makowski (1880–1942)<sup>4</sup>, qui était également député, maréchal et vice-maréchal de la Diète et du Sénat, coauteur de la dite Constitution d'Avril, partisan (adepte) du positivisme dans le droit pénal et du déterminisme. M. Henryk Ettinger (1852–1929) ou bien M. Janusz Jamontt (1875–1951), les avocats et les juges de la Cour suprême méritent également d'être évoqués. Un autre professeur, M. Walenty Miklaszewski (1839–1924), est devenu co-créateur et rédacteur de la « Gazette Judiciaire Varsoviennne » et M. le prof. Aleksander Mogilnicki (1875–1956)<sup>5</sup>, s'occupant également de la juridiction pour les mineurs, est devenu Secrétaire Général du Présidium du CP. A Vilnius, le droit pénal était étudié surtout par M. le prof. Bolesław Wróblewski (1888–1941), criminologue et théoricien de la notion de la punition<sup>6</sup>.

Enfin, au centre de Poznań, les personnes suivantes méritent d'être mentionnées : M. le prof. Juliusz Kałużniacki (+1928), connaisseur du droit d'annexion autrichien et allemand, M. Witold Prądzyński (1882–1952) et M. Zygmunt Seyda (1876–1925), député et avocat.

## Doctrines pénales<sup>7</sup>

L'école classique du droit pénal représentée par Ms. Edmund Krzymuski et Walenty Miklaszewski reposait sur la position indéterministe admettant l'existence de la volonté libre de l'homme et la responsabilité morale (légale) pour les actes punissables.

<sup>2</sup> W. Wolter, *Nauka prawa karnego od drugiej połowy XIX w. Jej początki – klasycyzm – nowe kierunki. Edmund Krzymuski (1851–1928) – Józef Rosenblatt (1853–1917) – Juliusz Makarewicz (1872–1955) – Józef Reinhold (1884–1928)* [in:] *Studia z dziejów Wydziału Prawa UJ*, red. M. Patkaniowski, Kraków 1964, p. 72–102.

<sup>3</sup> K. Lewicki, *Juliusz Nowrotny* [in:] *Polski Słownik Biograficzny*, vol. 23, Kraków 1978, p. 396–397.

<sup>4</sup> A. Ajnenkiel, *Makowski Waclaw* [in:] *Polski Słownik Biograficzny*, vol. 19, Kraków 1974, p. 252–254.

<sup>5</sup> W. Szczygielski, *Mogilnicki Aleksander* [in:] *Polski Słownik Biograficzny*, vol. 21, Kraków 1976, p. 559–562.

<sup>6</sup> J. Kolarzowki, *Mysł prawnicza Bolesława Wróblewskiego*, Warszawa 1997.

<sup>7</sup> Lit. sur la theme: S. Płaza, *Historia prawa na tle porównawczym*, t. 3, Kraków 2001, p. 331–332.